



**Société à Responsabilité Limitée  
au capital variable de 12 000 €**

Inscrite auprès de la Compagnie Régionale  
des commissaires aux comptes de Fort-de-France  
Siret : 45138513200027

# ASSOCIATION CULTURE EGALITE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes  
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

CULTURE EGALITE  
158 RUE VICTOR HUGO  
97200 FORT DE FRANCE

12 rue des arts et métiers  
97200 Fort-de-France  
881 057 731 R.C.S. Fort-de-France

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de l'Association Culture Égalité,

### Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée du 01 Février 2024 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de l'Association CULTURE EGALITE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2021, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Le montant des subventions obtenues pour l'exercice clos au 31/12/2022 est supérieur au seuil déclenchant l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

Il convient dès lors de faire certifier vos comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 par un commissaire aux comptes

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions, les fonds dédiés et la séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fort-de-France, le 21 mars 2024*

*Céline Angèle*

*Commissaire aux comptes*



Actif		Au 31/12/2022			
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	3 339	819	2 520
		Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes				
	TOTAL	3 339	819	2 520	
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat.out.industriels	1 849	528	1 321
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	1 849	528	1 321		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	800		800	
TOTAL	800		800		
Total I		5 989	1 347	4 642	
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	115 609		115 609
	TOTAL	115 609		115 609	
	Divers	Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		232 014		232 014	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>					
Total II		347 624		347 624	
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		353 614	1 347	352 266	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

<b>Passif</b>		Au 31/12/2022	
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		-7 828
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		14 517
	Situation nette (sous-total)		6 689
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		2 758
	Provisions réglementées		
	Total I		9 447
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		166 241
	Total II		166 241
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 844
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		5 742
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		607
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		147 382	
	Total IV		176 577
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		352 266
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fichier: Bilan Passif 31/12/2022 V15.01

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
		12 mois	
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	5 908	
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	239 532	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	72 008	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 821		
Utilisations des fonds dédiés	68 827		
Autres produits			
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>396 098</b>	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	112 380	
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	90 681	
	Charges sociales	15 212	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 347	
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	151 284	
Autres charges	11 467		
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>382 373</b>	
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>13 724</b>	

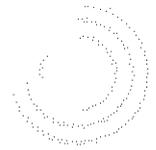
		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)			
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		13 724	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	792	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	792	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		792	
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		396 890	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		382 373	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		14 517	
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

ASS CULTURE-EGALITE

# Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2022





## Table des matières

1	Reprise de comptabilité	3
2	Principes et méthodes comptables	4
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	5
3.1	Actif immobilisé	5
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
3.2	Actif circulant	8
3.2.1	État des stocks	8
3.3	Fonds propres	8
3.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	9
2.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	10
2.5.1	Provisions	10
2.5.2	Passifs non comptabilisés	10
2.5.3	Fonds dédiés	10
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
2.7	Compte de résultat	12
2.7.1	Compte de résultat par origine et destination	12
5.1	Informations relatives à l'effectif	13



## 1 Reprise de comptabilité

Les dépenses réglées au cours de l'année 2022 et qui concerne l'année 2021 ont été imputées directement en charge d'exploitation.

Les sommes non consommées sur les actions réalisées au cours de l'année précédente ont été constatées en fonds dédiés et mis en fonds propres pour 83 784.90€

A handwritten signature or mark located in the bottom right corner of the page. It appears to be a stylized, cursive signature, possibly of a person's name, written in dark ink.



## 2 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



### **3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**

#### **3.1 Actif immobilisé**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



## 3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	3,340	-	-	3,340
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	-	1,850	-	-	1,850
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III		-	1,850	-	-	1,850
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	800	-	-	800
Total IV		-	800	-	-	800
Total général		-	5,990	-	-	5,990



### 3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	820	-	-	-	820
Corporelles	-	221	-	-	-	528
<b>TOTAL</b>	-	<b>1,041</b>	-	-	<b>1,348</b>	<b>1,348</b>



## 3.2 Actif circulant

### 3.2.1 État des stocks

Nous n'avons eu connaissance du stock

## 3.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.



### 3.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-7,828	-	-	-	-	-	-7,828
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	14,517	-	-	-	-	-	14,517
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	2,759	-	-	-	2,759
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>6,689</b>	-	<b>2,759</b>	-	-	-	<b>9,448</b>



## 2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>				

### 2.5.2 Passifs non comptabilisés

### 2.5.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

EXERCICE	ELEMENTS	SOLDES AU 31/12/2021	MONTANT DE LA SUBVENTION PERCUE EN 2022	PCA / PAR	Dépenses effectuées au cours de	Autres produits	BONI/MALI	SOLDES AU 31/12/2022
2022	PRECARITE MENSTRUELLE		55 000,00					55 000,00
2022	KAY FAMB	18 738,56	168 500,00	50 000,00	105 453,21	35 589,75		67 375,10
2022	FORMATION INTERVENTION	11 340,83	34 000,00	18 000,00	23 308,37	13 743,46		17 775,92
2022	VALISE PEDAGOGIQUE	21 530,96			6 573,30			14 957,66
2022	MATRIMOINE	15 791,27	11 900,00	2 000,00	23 614,60	3 631,00	731,54	6 439,21
2022	CONSCIENTISATION GRANDE DATES	7 283,05	-		8 923,67	4 938,09		3 297,47
2022	PROJET PHOTO	9 100,23	16 000,00		28 703,62	5 000,00		1 396,61
	ERASMUS EUROPE		5 000,00		5 000,00			-
	FONCTIONNEMENT		103 000,00		103 000,00			-
	MARCHE THEATRALISE		2 000,00		2 000,00			-
								-
	<b>TOTAL AU 31/12/2022</b>	<b>83 784,90</b>	<b>395 400,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>306 576,77</b>	<b>52 902,30</b>	<b>731,54</b>	<b>166 241,97</b>

#### 2.5.3.1 Subventions de fonctionnement

Aucune subvention de fonctionnement n'a été alloué par les collectivités publiques

## 2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	115,610		
Charges constatées d'avance		-		
<b>TOTAL</b>		<b>116,410</b>		

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		22,845			
Dettes fiscales et sociales		5,742			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		608			
Produits constatés d'avance		147,383			
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>			



## 2.7 Compte de résultat

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	-	-	-	-
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	77,917	-	-	-
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	-	-	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10,614	-	-	-
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	239,532	-	-	-
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	-	-	-	-
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	68,828	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>396,891</b>			
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	231,089	-	-	-
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	-	-	-	-
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	-	-	-	-
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	151,284	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>382,373</b>			
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>14,517</b>			

### 2.7.1 Compte de résultat par origine et destination



## 5.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>		

